

Saint-Donat-sur-l'Herbasse | Beaumont-lès-Valence ■ Nécrologie Jean-Louis Ambrosiani

Jean-Louis Ambrosiani, connu aussi sous le nom de "Luigi", est décédé le vendredi 8 mai, à l'âge de 84 ans. Il résidait à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (Nord-Drôme). D'origine italienne, il était marié, père et grand-père.

Luigi était très investi dans la vie associative. Il a présidé l'atelier Art et Sculpture en liberté de 2014 à 2022, avant d'en devenir président d'honneur. "Il a marqué durablement l'association par son engagement sans faille, sa ténacité et sa capacité à fédérer autour de lui artistes amateurs et passionnés, retrace l'association dans un communiqué. Animateur passionné de sculpture sur bois, il a transmis, avec patience et générosité, son savoir-faire à de nombreux adhérents. Beaucoup se souviennent de ses conseils avisés, de sa disponibilité constante et de sa bienveillance. Présent à l'atelier chaque samedi, il insufflait une ambiance chaleureuse et conviviale. Toujours tourné vers



Photo fournie par Art et Sculpture en liberté

l'avenir, il ne cessait de porter de nouveaux projets, cherchant sans relâche à développer l'atelier, à lui trouver de nouveaux espaces d'expression et à attirer de nouveaux talents. Il défendait avec conviction l'association auprès des élus, des partenaires et de la presse locale, contribuant largement à sa pérennité."

Ses obsèques auront lieu le lundi 18 mai, à Beaumont-lès-Valence.

Valence ■ Nécrologie Alain Prouteau

C'est avec émotion que la région valentinoise a appris le décès d'Alain Prouteau, le jeudi 7 mai, à l'âge de 95 ans.

Industriel reconnu, entrepreneur audacieux et homme de passion, il laisse derrière lui l'empreinte d'un bâtisseur profondément attaché à sa région. Chef d'entreprise à Bourg-lès-Valence, mais aussi en Isère, en Loire-Atlantique et jusqu'en Côte d'Ivoire, il fut fait chevalier de l'ordre national du mérite au titre de l'industrie en 1972.

Il était aussi un amoureux du golf. Animé par une passion sincère pour ce sport, il fonda, en 1984 avec ses deux fils Olivier et François-Xavier, le golf de Valence Saint-Didier, à Charpey, premier golf de 18 trous de la région, offrant ainsi aux ama-



Photo fournie par la famille

teurs un lieu devenu, au fil des années, un espace de rencontre et d'excellence sportive.

Par cette réalisation, il a su conjuguer esprit d'entreprise et amour du sport, léguant à la région valentinoise un équipement aujourd'hui emblématique.

Charmes-sur-Rhône ■ Mariage Maëva et Vincent

La salle des mariages de l'hôtel de ville de Charmes-sur-Rhône a accueilli la cérémonie de mariage de Maëva Valadier et de Vincent Heidelberger, mercredi 13 mai, à 16 heures. C'est la maire de la commune ardéchoise, Julie Sicoit-Iliozer, qui a uni les destinées des deux amoureux. Maëva est conseillère clientèle, Vincent est couvreur.



Photo fournie par les mariés

Châtillon-Saint-Jean ■ Nécrologie Françoise Chomel

Françoise Chomel est partie le vendredi 10 avril dernier, emportée par la maladie, à 81 ans. Elle a dédié sa vie aux associations et à la documentation de l'histoire du village de Châtillon-Saint-Jean (Drôme).

Françoise Chomel a été une fervente bénévole de l'association Groupe informations loisirs et en a assuré la présidence jusqu'en 2012. Avec Françoise Chomel, tout était classé, rangé avec une gestion drastique au quotidien. Il faut dire que les sections à gérer étaient nombreuses : fête de la Saint-Jean, cabaret, danse, couture, bibliothèque, judo, soirées-débats... tout passait par ses mains.

En parallèle, Françoise Chomel a assuré le secrétariat du Cercle de généalogie de Romans-sur-Isère et Bourg-de-Péage et la relecture de la revue *Collines*, éditée chaque trimestre. Passionnée d'histoire et de généalogie, elle parvenait à interpréter des textes anciens. Françoise Chomel a fouiné dans l'histoire locale, épluchant quatre siècles de documentation, papier et numérisée.

La maladie l'obligeait à continuer partiellement son activité à la maison, travail de l'ombre nécessaire à la vie des associations. C'est maintenant elle qui rentre dans l'histoire de la commune.

Mère de trois enfants et grand-mère de deux petits-enfants, elle laisse ses proches dans la peine.

La Bâtie-Rolland ■ Naissance Hugo



Photo Mathilde Richard

La famille Charlaix s'est agrandie avec la naissance d'Hugo, né le 13 mai, à 8 h 42. Il pesait 3,36 kg et mesurait 50,5 cm. Hugo est accueilli à bras ouverts par ses grands frères Jules, 10 ans, et Lucas, 6 ans. Leurs parents Alexandra et Robin, tous deux artisans-bouchers, sont très heureux de cette naissance.

AVIS

Enquêtes publiques



MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION

Avis d'enquête publique

Elaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du site patrimonial remarquable de la commune de Montélimar

Par arrêté n°2026.03.20A, une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du périmètre du Site Patrimonial Remarquable de la commune de MONTÉLIMAR est organisée.

Ce document a pour objet de réglementer les travaux de rénovation, de construction et d'aménagement des espaces bâtis et non bâtis dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de MONTÉLIMAR, dans le but d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine au sein de ce périmètre protégé.

Le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Cette enquête d'une durée de **33 jours** consécutifs se déroulera du **vendredi 15 mai 2026 à 9h au mardi 16 juin 2026 à 16h30 inclus** à la Maison Intercommunale des Projets, siège de l'enquête publique, quartier Saint Martin, 2 rue du 45ème Régiment de Transmissions, Bâtiment Occitan, à côté de l'Office du tourisme intercommunal, à MONTÉLIMAR ;

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :

Mme Blandine DELHOMME-Direction Urbanisme et Habitat de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION
Courriel : blandine.delhomme@montelimar-agglo.fr

-Tél. 04 75 53 10 51

Le Tribunal Administratif de Grenoble a désigné M. Gérard PAYET, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Dominique HANSBERGER, comme suppléante.

Permanences du commissaire enquêteur qui recevra le public à la Maison Intercommunale des Projets :

- **Le vendredi 15 mai de 9h à 12h**

- **Le jeudi 28 mai de 13h30 à 16h30**

- **Le mercredi 10 juin de 9h à 12h**

- **Le mardi 16 juin de 13h30 à 16h30**

Consultation du dossier d'enquête pendant la durée de l'enquête par toute personne intéressée :

- Sur support papier et informatique, à la Maison Intercommunale des Projets, quartier Saint Martin, 2 rue du 45ème Régiment de Transmissions, Bâtiment Occitan, à côté de l'Office du tourisme intercommunal, à MONTÉLIMAR, aux jours et heures d'ouverture habituels (les lundis et jeudis de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30; les mardis, mercredis et vendredis de 8h à 12h30) ;

- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION,

<https://www.montelimar-agglo.fr/> onglet « aménagement » -

rubrique « site patrimonial remarquable » ;

- Sur le site internet de la commune de MONTÉLIMAR,

<https://www.montelimar.fr/>, rubrique « Démarches en ligne » - «

Urbanisme » - « Enquêtes publiques » ;

- Sur le site du registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7217/>

Dépôt des observations et propositions du public pendant la durée de l'enquête :

- **Par écrit** directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé, ouvert à cet effet au siège de l'enquête;

- Communiquées personnellement lors des **permanences du commissaire enquêteur** ;

- **Adressées par voie postale** à l'attention du commissaire

enquêteur lequel les annexera au registre d'enquête, à

MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Direction Urbanisme et

Habitat, Maison des Services Publics, 1 avenue St Martin 26200

MONTÉLIMAR ;

- **Sur le registre dématérialisé et sécurisé**

<https://www.registre-dematerialise.fr/7217/> où elles peuvent être

saisies directement

- **Transmises par courriel** à l'adresse

enquete-publique-7217@registre-dematerialise.fr;

ces observations transmises par ce biais seront publiées dans

les meilleurs délais et donc visibles par tous après modération

par le commissaire enquêteur.

Après l'enquête, au vu des avis des Personnes Publiques

Associées consultées, des observations du public, du rapport et

des conclusions du commissaire enquêteur, de la consultation

de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable, le

dossier éventuellement modifié sera transmis à l'Unité

Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et à la

Direction régionale des Affaires culturelles pour obtenir l'accord

du Préfet de Région.

A l'issue de cette démarche, le conseil communautaire de

Montélimar Agglomération, autorité compétente en charge de la

procédure, pourra statuer par délibération sur la création du Plan

de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de

MONTÉLIMAR.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire

enquêteur resteront à la disposition du public, **pendant un an**,

à la Maison Intercommunale des Projets et sur le site Internet de

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION.

500688400